

Péréquation : pourquoi et jusqu'où ?

Pourquoi la charge fiscale varie-t-elle d'une commune à une autre au sein d'un même canton ? Schématiquement, ce peut être question de choix, de mérite, ou de chance. Question de choix d'abord, car le volume et la qualité des services publics offerts peut légitimement varier d'une commune à l'autre, et il est bon qu'il en soit ainsi. Les Vaudois ne sont pas tous issus du même moule et la diversité de leurs préférences justifie une variété dans l'offre de prestations communales. C'est une question de mérite aussi : certaines communes sont mieux gérées que d'autres ; tous les municipaux n'ont pas la folie des grandeurs, mais le Canton en a connu quelques-uns ! C'est une question de chance enfin. L'arrivée d'un gros contribuable privé comme le succès sur les marchés mondiaux d'une petite entreprise locale peuvent avoir un impact non négligeable sur les finances communales. De même, une situation géographique particulièrement favorable attire dans une commune des classes de revenus plus attractives fiscalement sans que la municipalité ne puisse s'en attribuer quelque mérite.

En matière d'harmonisation des taux d'impôt, cette diversité des situations disqualifie toute solution extrême. A la veille de voter sur un nouveau mécanisme de péréquation, les Vaudois seraient, paraît-il, tentés par l'établissement d'un taux d'imposition communal unique (24 Heures du 10 mai). Cette vision de l'équité fiscale pourrait se comprendre si seul le facteur chance intervenait dans l'explication des écarts entre les taux d'impôt communaux. Mais telle n'est pas la réalité. Un taux d'impôt unique constituerait une vraie atteinte à l'autonomie communale car il amputerait la capacité des édiles d'adapter l'offre de services communaux aux attentes de leur population. Il en résulterait un appauvrissement du paysage politique. Il est bon qu'en choisissant de vivre à Lausanne plutôt qu'à St-Sulpice, ou à la Vallée plutôt qu'à Yverdon, les Vaudois aient un véritable choix entre plusieurs conceptions de la politique communale.

En outre, le taux unique détruit tout incitant à une gestion efficace et parcimonieuse du ménage communal. A quoi bon être économes si les efforts d'une municipalité ne se traduisent pas dans des taux d'imposition raisonnables ? A quoi bon faire les frais de regroupements communaux douloureux si le passage au-dessus d'une taille minimale coûteuse n'a aucune conséquence sur la charge fiscale imposée aux résidents ? La concurrence fiscale est un aiguillon utile à une gestion saine ; il serait désastreux de s'en priver totalement.

Les défenseurs de l'autonomie communale, quant à eux, feignent souvent d'oublier qu'une partie importante des écarts de taux récompense la chance plus que les comportements vertueux ou les choix dans la gestion communale. L'équité apparemment voulue par une majorité de Vaudois requiert donc bien des mécanismes de redistribution. La péréquation actuellement en vigueur se fonde sur ces principes mais ne va pas assez loin : les écarts de taux observés sont trop extrêmes que pour être mis sur le compte des facteurs 'choix' ou 'mérite'. Le facteur chance est prédominant et les redistributions insuffisantes pour le compenser.

Le 21 mai, nous voterons sur une proposition qui constitue une amélioration par rapport à la situation actuelle et qui conduira à une réduction des disparités entre communes, ce qui semble répondre aux aspirations des Vaudois. Cette proposition est, en outre, intellectuellement et logiquement supérieure à son principal concurrent, le taux unique, car elle laisse intacts, pour l'essentiel, les incitants à une gestion économe des affaires communales. Certes on peut arguer que le projet Etacom n'est pas le meilleur possible et c'est certainement vrai. Mais, en cette matière où il est si difficile de faire abstraction de ses intérêts personnels, le mieux est très souvent l'ennemi du bien (collectif).

Jean-Pierre Danthine
Professeur
Ecole des HEC de l'UNIL